

Charles-Henri LEVACHÉ, Cam-ly riz, ricin, café

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1898)

MM. Fournier, Trelluyer, Levaché, domiciliés à Cam-ly, province de Bac-giang, ont demandé la concession d'un terrain d'une superficie approximative de 4.000 (quatre mille) hectares, situé sur le territoire des villages de Than-mai, Luc-da, Yen-ma, Lang-hui, huyén de Chi-linh, province de Hai-duong.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

LISTE DES ÉLECTEURS
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1900)

Trelluyer et Levaché, Bac-giang

SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN

LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1900)

Trelluyer-Levaché Phu-lang-Thuong

L'ÉTAT DE LA COLONISATION EN INDO-CHINE
(*La Dépêche coloniale*, 23 août 1900)
(*La France*, 24 août 1900)

2° CONCESSIONS ET PROPRIÉTÉS ACTUELLEMENT EXISTANTES

..... Les essais de cafés se sont multipliés au Tonkin. On y compte 18 plantations au-dessus de 20 hectares. ... Les planteurs qui se sont livrés à cette culture sur une grande échelle sont ... MM. Trelluyer et Levaché, 45 hectares à Bac-giang...

Primes aux planteurs.
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1900)

Trelluyer et Levaché 175 p.

LES CONCESSIONS AU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1901)

M. Levaché, colon domicilié à Cam-Ly, a acquis provisoirement la possession du terrain domanial dit « la Vallée des Pins », situé dans la province de Haiduong.

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 3 mai 1902)

Le *Courrier de Haïphong*, arrivé à Marseille, annonce que la bande de maraudeurs chinois que l'on signalait dernièrement dans la province de Bac-Giang paraît plus sérieuse qu'on ne le croyait au début. Une colonne de miliciens envoyée à leur poursuite dans le massif confinant à la province d'Haï-Duong n'a pu atteindre les Chinois, qui sont, paraît-il, fortement installés et armés de revolvers et de winchesters.

La garde de la plantation de M. Levaché, à Cam-Ly, qui était d'abord de cinq miliciens, a été portée à quarante.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1902)

Levaché (Charles-Henri), à Cam-Ly (Bac-giang) ;

L'EXPOSITION DE HANOÏ
ET
L'INDUSTRIE AU TONKIN
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 juin 1903)

[146] Dans la même région, [se trouve] la plantation de M. Levaché, qui a remis en valeur de grandes surfaces de rizières. M. Levaché est complètement organisé, son installation comprend aussi une huilerie très bien agencée pour traiter les graines de ricin. Depuis deux ans, des essais de métayage sont faits avec des familles chinoises provenant de la frontière ; ces Chinois ne semblent pas être de bons cultivateurs et ils ne se fixent pas. Le recrutement de la main-d'œuvre chinoise, s'il y a lieu de s'en servir au Tonkin, doit être fait dans la région de Fou-Tchéou ; c'est de là que parlent les cultivateurs chinois employés sur les plantations des Indes néerlandaises, les Chinois de ce pays étant avant tout cultivateurs.

Phu-lang-Thuong
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juillet 1905, p. 3)

La semaine a été marquée, dans la région, [par la mort de] M. Gougey, employé sur la concession Levaché à Cam-ly. M. Gougey revenait de Luc Nam et rentrait chez lui à cheval vers huit heures et demie du soir. Comme d'habitude, il descendit de cheval pour traverser la rivière à hauteur de sa demeure, sur un petit pont formé de troncs d'arbres. Mais la crue avait désagrégié la terre aux deux extrémités du pont, et compromis ainsi sa solidité. Le malheureux tomba dans l'eau et se noya. Son corps fut retrouvé à l'endroit même où il était tombé. Le cheval avait traversé à la nage et était rentré à maison. C'est alors que des métayers, voyant arriver le cheval sans cavalier, battirent le tam-tam, et se mirent à la recherche de leur maître qui était très aimé.

L'inhumation eut lieu le lendemain en présence du délégué à Luc-Nam, M. Prêtre, des Européens de la région et d'une quinzaine de gradés ou soldats venus de Lam.

Nous prions la famille de M. Gougey et M. Levaché, de vouloir bien agréer en cette triste occasion, l'assurance de toute notre sympathie.

Sept-Pagodes
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 septembre 1905)

Il est fait concession définitive à M. Levaché, colon, demeurant à Camly, canton de Cuong Son, huyén de Luc-nam, province de Bac-giang, de terrains domaniaux provisoirement concédés par arrêtés des 28 mai et 1^{er} novembre 1897, d'une superficie approximative de deux mille huit cent soixante-quatre hectares, situés sur la rive gauche du song Luc-nam dans les cantons, huyén et provinces désigné plus haut.

Cette entreprise agricole débuta en mai 1897 par une concession de 89 hectares accordée à MM. Fournier, Trelluyer et Levaché.

On n'ignore pas avec quelle ténacité et quel labeur ce denier mène son entreprise.

Bacgiang
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1906)

Malgré les affirmations de l'Administration intérimaire et de tous ceux qui l'approchent, la sécurité dans la province de Bac-Giang est tout à fait incertaine.

Les faits graves qui se passent aux environs de la concession Levaché où deux bandes de Chinois et d'Annamites sèment la terreur ; le vol, la semaine dernière, en plein midi, à Voi, sur la voie ferrée, de 500 piastres, au préjudice du caï de l'entreprise Laï-Tuyen, par une bande d'individus armés ; l'enlèvement d'un mousqueton Lebel dans la concession Bonnafont*, par la bande de Ly-cap qu'on croyait anéantie et, maintenant, la présence à Son-Dinh, avec dix fusils, du fameux Quan-Tu où Linh-Tu, lieutenant dul Dé Tham, que l'on croyait mort depuis quinze ans, sont la confirmation de ce que j'avance.

Je pourrais citer encore nombre de faits, moins graves assurément, mais intimement liés à ceux là et prouvant jusqu'à l'évidence que la population turbulente de cette province ne peut être maîtrisée et conduite que par une administration ferme et prudente.

Samson

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juillet 1906)

La plage à la mode est encombrée. Chaque jour, de nouveaux baigneurs viennent ici jouir pendant quelques heures de l'admirable site que présente Samson. Avant-hier sont arrivés MM. Levaché et Thomé, les aimables colons de Luc-Nam. Ces messieurs, dont la santé a été assez sérieusement compromise, espèrent, non sans raison, qu'un séjour quelque peu prolongé sur la côte d'Annam leur fera recouvrer ces forces et cette activité qui leur font défaut actuellement.

Nous leur envoyons nos sincères souhaits de prompt rétablissement.

Colons, veillez
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1906)

Une commission composée de MM. Domergue, résident de Hung Yên, Chesnay, planleur, Ducamp, chef du service forestier, Guilbert, chef du service du Cadastre au Tonkin, Lemarié, inspecteur d'Agriculture, vient de visiter les concessions de MM. Riehl, Amilhat et Levaché, dans la région de Sept-Pagodes et de Đông-Triêu.

TUYÊN-QUANG
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1912)

La Commission des primes. — Le dimanche 10 mars, vers 10 heures du matin, nous est arrivée par chaloupe, pour visiter les plantations européennes en vue de la répartition des primes à l'Agriculture, la commission administrative et scientifique, composée de MM. Tournois, Camboulives, Vieillard, Blanc, Borel, Levaché et Tustes.

AUTOUR DE LA GUERRE
POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1914)

Nous recevons de Cam-Ly, signée de M. Le Marigny, la belle lettre suivante :

M. le directeur de *l'Avenir du Tonkin*.

Pour répondre à l'appel si éloquent de M. Fontan en faveur des victimes de la guerre, auquel vous avez bien voulu nous associer, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un mandat poste de cinquante piastres au nom de la petite colonie formée à Cam-Ly par les familles Levaché et Le Marigny.

Veuillez, etc.

Nous remercions vivement MM. Levaché et Le Marigny de leur geste généreux, qui ne nous surprend pas, venant d'eux.

LISTE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS

À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
ET DU NORD-ANNAM POUR L'ANNÉE 1922
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 490-499)

Le Marigny Jean Gérant de la concession Levaché Cam-Ly Cam-ly.

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mai 1923, p. 2 et 3)

Mariage. — Nous apprenons le mariage M. Jean Le Marigny, qui fut pendant longtemps le délégué de la Ligue aéronautique de France en Indochine, avec M^{me} Madeleine Cavron, mariage qui a été célébré à Cherbourg. Nous adressons nos félicitations au jeune couple.

PURGE LÉGALE

ÉTUDE DE MAITRE JEAN DE KÉRATRY,
notaire à Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1925, p. 5, col. 2)

Suivant acte sous seings privés en date du 17 décembre 1919, enregistré à Hanoï, le 22 décembre 1919, folio 62 case 300 et transcrit en la conservation des hypothèques de Hanoï, le 22 décembre 1919, volume 112, n° 60, monsieur Henri LAUMONIER, publiciste, demeurant à Hanoï, a acquis de monsieur Charles LEVACHÉ, propriétaire, demeurant à Cam-Ly, moyennant le prix principal de 17.000 p. en sus des charges, un immeuble dénommé Domaine de Cam-Ly sis dans les cantons de Dan-Hoi et Cuong-Son, huyén de Luc-Nam, province de Bac-Giang d'une contenance approximative de mille sept cent douze hectares environ, consistant en :

1^o Les terrains concédés définitivement à monsieur Charles Henri Levaché suivant arrêté du Gouverneur général de l'Indochine en date du 5 septembre 1905, enregistré à Hanoï le 12 décembre suivant, folio 55, case 17, d'une contenance de deux mille huit cent soixante quatre hectares environ, sis sur la rive gauche du Song-Luc-Nam, tels qu'ils sont délimités dans le dit arrêté ; étant entendu toutefois que : 1^o par arrêté subséquent du 20 janvier 1914, enregistré à Hanoï, le 27 mars 1918, folio 34, case 13, il a été fait retour au Domaine de mille quarante huit hectares de terrains incultes, délimités sur le plan annexe à cet arrêté et qui étaient compris dans les deux mille huit cent soixante quatre hectares concédés par l'arrêté de 1905 ; 2^o qu'il a été fait retour aux communes de Lang-Kep et de Dong-Cong, la suite d'une expertise amiable, suivant rapport de monsieur Malandain¹, enregistré à Hanoï, le 1^{er} mars 1915, folio 99, case 1, d'une parcelle de deux cent six hectares ; de telle sorte que la concession ne comprend plus que mille six cent dix hectares.

2^o Une parcelle de terrain d'une superficie approximative de cent deux hectares situés dans la commune de Cum-Bay et bornée au nord par les terrains ci-dessus désignés, au sud par la route Dang-Cai-Nam, allant du village de Lang-Hang à Lang-Thiên ; à l'ouest et à l'est, par des mamelons de la commune de Cum-Bay sur lesquels des bornes ont été contradictoirement apposées.

¹ Georges Malandain (1870-1937) : chevalier de la Légion d'honneur pour sa participation aux opérations de délimitation de la frontière franco-siameuse (1911), puis géomètre civil à Saïgon (1924).

L'ensemble du domaine est borné au nord [...] indiquée par le plan annexé à l'arrêté de concession sise près le la communie de Van-Ly jusqu'à la borne indiquant la limite de la commune de Lang-Kep ; au sud, par une chaîne de mamelons qui séparent le domaine de la province de Haiduong et une diguette constituant la limite avec la commune de Cum-Bay, à l'ouest par diverses bornes formant ligne conventionnelle en séparant le domaine vendu des terrains communaux de Lang-Kep, Dong-Cong, Vien-Cai, et Mai-Dieu, à l'Ouest par une chaîne de mamelons dénommés Huyêñ-Dinh.

Ensemble, les bâtiments y édifiés et comprenant :

- 1°) Un blockhaus en moellons couvert eu tuiles, servant de maison d'habitation ;
- 2°) Une maison construite en briques, couverte en tuiles composée de six pièces avec véranda ;
- 3°) Un bureau construit en briques couvert en tuiles ;
- 4°) Un magasin à paddy, construit en briques, couvert en tuiles ;
- 5°) Divers bâtiments en briques ou moellons, couverts en tuiles ou en tôle servant à l'exploitation ainsi que dépendances, buanderie, écuries, garage d'automobile, poulailler, cours, jardins, arbres fruitiers, animaux, buffles, bufflesses et buffletins, vaches et veaux, au nombre de cent cinquante environ.

Copie collationnée de ce contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal de première instance de Hanoï, le 25 juillet 1925, et l'acte de dépôt dressé par le greffier a été signifié à monsieur le Procureur de la République suivant exploit de Boyé Édouard, clerc de maître Chrétien, huissier à Hanoï, en date du 19 août 1925.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de tout hypothèque légale non inscrite.

JEAN DE KÉRATRY.
